

**DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC**

**ARRÊTÉ N° AR\_2026\_020  
portant délégation de fonction à une Conseillère municipale,  
Madame Marie-Hélène BRUNEL**

**Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC,**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Marie-Hélène BRUNEL, Conseillère municipale déléguée,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 20 mars 2026, Madame Marie-Hélène BRUNEL, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- les actions intergénérationnelles,
- l'accompagnement des aînés et/ou des personnes vulnérables (plan canicule, crise sanitaire...),
- la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Article 2 :** Il est également donné délégation de signature à Madame Marie-Hélène BRUNEL, Conseillère municipale déléguée, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations. Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter le Nom, Prénom, qualité et mention de la délégation.

**Article 3 :** Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Marie-Hélène BRUNEL, Conseillère municipale déléguée.

**Article 4 :** La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une ampliation est transmise au Préfet du Tarn et au Comptable de la Collectivité.

A CUNAC, le 07 avril 2026

Le Maire,  
Marc VENZAL

Notifié à l'intéressée le 08/04/2026  
Marie-Hélène BRUNEL

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 08/04/2026

Publié ou notifié le 08/04/2026

